

100% inclusion scolaire:

Ou comment faire des économies sur le dos des enfants à besoins particuliers...ou non et des enseignants, tout en menant les parents en bateau !

La loi Montchamp de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » puis la loi Peillon de 2012 de refondation de l'école ont érigé en principe l'école inclusive.

FORCE OUVRIERE a toujours milité pour la pleine et entière intégration sociale et scolaire des personnes handicapées dès leur plus jeune âge dans l'école de la république **mais uniquement dans des conditions optimales pour tous.**

La scolarisation des enfants handicapés ne peut être examinée qu'au **cas par cas** par des **professionnels qualifiés** selon la nature et le degré de handicap et seulement après avoir mobilisé les **moyens** humains et financiers nécessaires à un **accueil adapté.**

Aujourd'hui, la situation est alarmante, les moyens humains et financiers n'ont pas été mis en œuvre. Pire, la loi Montchamp puis la loi de refondation ont servi de paravent à la **fermeture massive de postes** d'enseignants spécialisés, de structures spécialisées. Certains élèves, qui nécessiteraient autre chose qu'une inclusion forcée dans une classe ordinaire où leur mal-être va être aggravé, y sont inclus sans maître spécialisé, faute de place dans les IME ou les ITEP, tout en ayant perdu le bénéfice de l'AVS s'ils en avaient un....

Nos collègues doivent donc **s'improviser**, en plus de leur charge de classe, enseignant spécialisé, éducateur spécialisé, psy, assistante social...et punching-ball. En maternelle, il n'y a qu'une seule classe spécialisée (ULIS, IME...), qui ouvrira à la rentrée à MARGUT.

Enseignants des classes, directions d'écoles, élèves, ATSEM, AVS... Pour tous, ces intégrations scolaires parfois impossibles **amènent souffrance, insécurité, violence et conditions de travail impossibles !** Et le ministère, qui ne veut pas de vagues **fait culpabiliser les enseignants !**

Tous les élèves porteurs de troubles envahissants du développement, ainsi que ceux subissant des situations sociales et familiales traumatisantes **ne peuvent être intégrés comme cela sans discussion, élaboration, décision de professionnels** (médical, paramédical, éducatif et enseignement spécialisé). Quel que soit l'âge de l'élève, ces professionnels doivent pouvoir scolariser tous ces enfants dans des conditions correctes pour tous. Pour cela, il faut **créer** tous les **postes spécialisés nécessaires.** Il faut orienter un élève en fonction du degré et de la nature du handicap et de la difficulté scolaire!

Peut-on poursuivre cette fuite en avant ? Ne doit-on pas remettre à plat ce dossier et ouvrir des discussions sérieuses ?

Avec le SNUDI-FO, exigeons :

- une scolarisation (et orientation) adaptée au handicap et/ou aux difficultés des élèves.
- la possibilité de la nomination d'une AVS de toute urgence en cas de besoin, pour cela recrutement en nombre suffisant d'AVS.
- la possibilité de négociation sur le temps de scolarisation d'un élève (temps partiel) en fonction de la situation, voire une déscolarisation provisoire le temps que la hiérarchie trouve une place adaptée.
- de mettre à l'ordre du jour de chaque CHS-CT (comité hygiène et sécurité et conditions de travail) les souffrances au travail dues à certaines intégrations avec des dossiers à l'appui.
- la protection des enseignants en souffrance par la hiérarchie
- Le rétablissement la création de tous les postes spécialisés nécessaires (ULIS, IME, hôpital de jour...) et RASED
- la création de postes statutaires de la fonction publique avec formation pour les AVS.